

Ligue

sauf en ce qui concerne les changements résultant des résolutions précédentes.

Il est décidé :

qu'un comité composé de trois membres sera nommé et chargé de présenter la résolution ci-dessus au Comité international.

Si le Comité international informe la Ligue que cette résolution est acceptable, les organes directeurs et le Secrétariat agiront conformément à ces propositions jusqu'à la prochaine réunion du Conseil au cours de laquelle les statuts seront modifiés en conséquence ; le président est autorisé, dans ce cas, à se joindre à la convocation d'une Conférence internationale chargée de prendre les mesures appropriées.

Allemagne

Publications.

Sammlung wichtiger Bestimmungen für die Geschäftsführung in den Männervereinen vom Roten Kreuz, zusammengestellt von E. EGER, Sachbearbeiter für das Kolonnenwesen im Deutschen Roten Kreuz, Leiter der Abteilung für Sanitätskolonnen und verwandte Männervereinigungen im Preussischen Landesverein vom Roten Kreuz. 4. Heft : Bestimmungen u. dgl., besonders aus den Jahren 1926 und 1927. — Berlin, Deutsches Rotes Kreuz, 1927. In-18 (145 × 105), 192 p.

Le 4^{me} cahier de cette collection contient un index qui renvoie aux précédents de sorte que tous peuvent être employés simultanément. La présente publication donne un grand nombre de textes qui doivent être connus par tous ceux qui s'occupent, en Allemagne, du secours médical, de l'activité des colonnes de secours, des samaritains, etc. Le premier de ces textes a trait aux obligations d'honneur des médecins dans les colonnes sanitaires et autres formations de la Croix-Rouge ; puis viennent des prescriptions qui s'adressent à ceux qui font partie des corps de secours volontaires ; diverses dispositions for-

Allemagne

mulées en articles très précis concernent le matériel sanitaire, les baraques, les effets d'habillement et déterminent dans quelles conditions ils doivent être employés ou prêtés ; les objets tenus en dépôt sont énumérés ; les conditions de l'instruction sont spécifiées ; les épreuves et examens sont indiqués ainsi que les diverses distinctions qui peuvent être décernées.

Plusieurs personnalités éminentes, en outre de M. Eger, signent des articles ; ainsi le professeur E. Spranger, le professeur Kerschensteiner, le recteur Friedrich Lorentz, le conseiller Dr Klose qui traitent de la Croix-Rouge de la jeunesse.

Les organisateurs et les membres des diverses formations de secours volontaires sont informés de la conduite qu'ils doivent tenir lors des épidémies, des désastres, des cérémonies, etc. On le voit, ce petit volume sera indispensable à beaucoup de personnes ; nous admirons la richesse de son contenu et la netteté avec laquelle celui-ci est ordonné. Relevons les chiffres suivants, particulièrement significatifs : il y a, actuellement, 2,167 colonnes sanitaires avec 83,794 membres ; 46 "Pflegerchaften" avec 2,382 membres ; 13 associations de Samaritains avec 979 membres.

Il existe 1,310 postes de secours, stations pour accidents, 9,742 postes d'appel en cas d'accidents, dépôts de matériel, 402 installations de désinfection, 1,401 établissements de prêt d'articles destinés aux soins nécessaires aux malades.

Des formations comme telles ou des membres de celles-ci agissant à titre individuel sont intervenus : 106,990 fois à l'occasion de cortèges, de fêtes populaires, etc. ; 260 fois à l'occasion de troubles intérieurs ; 211,137 dans des désastres publics, des accidents de chemin de fer des incendies, des accidents de fabriques, des explosions de mines, etc...